

Délibération 2025-36

SEANCE DU 04 JUIN 2025

Date de la convocation : 27 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi quatre juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir BRIENS Eric), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : REHABILITATION PLACE COUSIN – APPROBATION AVANT-PROJET

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 03 octobre 2024, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la place Auguste Cousin et ses abords a été confiée au cabinet Planis de Saint-Lô.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec ce cabinet et M. le Maire présente l'avant-projet qui tient compte de tous les éléments du projet, à savoir :

- La mise en place de la station intermodale, pilotée par la communauté d'Agglomération.
- La nouvelle implantation de la borne de recharge des véhicules électriques, en bordure de la place, en accord avec le Syndicat Départemental des Energies de la Manche qui assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux
- La mise en place de bornes électriques
- La rue du 08 mai qui est maintenue en double sens

Vu l'avis favorable de la commission Travaux-Sécurité du 27 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet de la réhabilitation de la Place Cousin présenté par la société Planis, maître d'œuvre,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme correspondantes,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS